

## ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, — .....	30
Faits divers — .....	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 9 AVRIL

## Les élections municipales

Voici les principaux passages de la circulaire du ministre de l'intérieur, au sujet des élections municipales du 1<sup>er</sup> mai :

« L'arrêté que vous avez à prendre pour convoquer l'assemblée des électeurs et fixer les locaux où siégeront les bureaux de vote, ainsi que les heures où le scrutin sera ouvert et fermé, devra être publié dans toutes les communes au plus tard le samedi 16 avril.

« Prendront part au vote les électeurs inscrits sur les listes closes le 31 mars 1892. En conséquence, les seules décisions judiciaires qui pourraient modifier les listes électorales closes le 31 mars 1892, sont celles qu'auraient rendues, postérieurement à cette date, les juges de paix ou la Cour de cassation.

« D'un autre côté, les seuls retranchements qui devront être opérés sur les listes sont ceux qui résulteraient soit de décès, soit de condamnations judiciaires entraînant la privation des droits électoraux.

« Un tableau de rectification, contenant les changements que je viens d'indiquer, sera publié cinq jours avant la réunion des électeurs, c'est-à-dire le 26 avril 1892.

« Au cas où, pour un motif quelconque, le bureau n'aura pas été constitué dans une commune, il y aurait lieu de prendre un nouvel arrêté convoquant les électeurs pour une date ultérieure. »

En ce qui concerne l'installation des Conseils municipaux et l'élection des municipalités, le ministre s'exprime ainsi :

« La session de mai dite budgétaire devant suivre de près les élections municipales, je vous engage à prendre un arrêté qui en fixera l'ouverture au dimanche 13 mai, de façon à obtenir la constitution à la même date de toutes les municipalités. »

## AUTOUR DES CHAMBRES

Vendredi, 8 avril, soir.

Le spectacle écœurant offert par l'indécision et l'incapacité du gouvernement, par les divisions et l'impérialisme de la majorité républicaine, a dépassé toute attente. Une véritable consternation règne aujourd'hui dans les couloirs du Palais-Bourbon. Chacun se demande avec anxiété, à gauche bien entendu, ce qu'on peut attendre d'un ministère sans programme, sans plan, sans idées arrêtées, d'une incapacité notoire. Quand M. Paul de Cassagnac a dit avec raison : « Il y a bien longtemps que je suis au Parlement, je n'ai jamais rencontré sur les bancs du gouvernement un ministère aussi lamentable, sans décision, sans caractère; ce n'est pas un gouvernement », pas une protestation sérieuse ne s'est élevée et c'est, sans indignation, que le président Floquet a invité l'orateur à se servir de termes plus parlementaires.

L'orateur aurait pu ajouter que jamais il n'avait vu un président du conseil autant dénué de talent, d'autorité, de prestige. Il est au-des-

sous de tout ce que l'on peut imaginer. Quelle confiance veut-on que le pays ait dans le lendemain quand le pouvoir tombe en de telles mains? M. Carnot n'avait pas besoin d'être un homme de génie pour ne point confier la direction et la responsabilité du gouvernement d'un grand pays à une nullité parlementaire. Avec un peu plus de clairvoyance et de sens pratique, il eut pu faire un meilleur choix.

Mais si le gouvernement manque de prestige, d'autorité, de talent, la majorité parlementaire, profondément divisée par la politique coloniale, se trouve en plein désarroi. Ses orateurs, Martineau, Hervieu, Deroulède, Deloncle, Chautemps, n'ont point même été écoutés par leurs collègues. Quant aux interruptions partant des diverses fractions de la gauche, elles brillaient par leur incohérence. Les uns applaudissaient les orateurs de la droite, tandis que les autres les accablaient d'interruptions. C'était la mêlée la plus confuse des opinions.

La majorité reste digne de son gouvernement ! Les orateurs de la droite avaient cependant assez pressé le ministère de s'expliquer, de faire connaître à la Chambre et au pays son plan de politique coloniale. Aucune explication franche, précise, complète, digne d'un gouvernement, n'a été donnée.

M. de Lamarzelle a démontré qu'il n'y avait pas de solution pacifique possible pour le Dahomey. Le gouvernement ne pouvait présenter comme sérieuse la résolution d'occuper certains points de la côte et de s'y cantonner. Behanzin n'attaque point, en effet, les villes de la côte, mais les protégés de la France sur toute l'étendue du territoire, et tous les ans les agressions recommencent au mois d'avril ou de mars et c'est ce qu'il faut faire cesser. Que compte donc faire le gouvernement ?

M. Le Provost de Launay a fait mieux : il a démontré, documents en mains, que l'expédition du Soudan, engagée sans l'assentiment de la Chambre, a coûté déjà plus de quarante millions. Il a fait ressortir la politique de dissimulation qui a été celle de l'administration coloniale depuis douze ans. Sa conclusion a été la mise en accusation de ceux qui l'ont engagée. La lecture de la dépêche du colonel Humbert a produit une grande impression sur la Chambre. Dans quel but le gouvernement dissimule-t-il aux Chambres des nouvelles qui indiquent une situation des plus alarmantes au Soudan ?

M. Jamais avait parlé de la nécessité de la création d'une armée coloniale. Mais depuis quinze ans, a répondu M. Le Provost de Launay, vous faites de la politique coloniale et vous n'avez pas songé plus tôt à avoir l'outil nécessaire. Si vous aviez voulu, vous auriez vaincu les hésitations du Sénat.

A cela le gouvernement n'a pas répondu.

Le même reproche a été adressé au gouvernement par M. de Mun. Partisan résolu de la colonisation, il s'étonne que le gouvernement n'ait point encore de politique coloniale; il ne l'envisage que par ses petits côtés; il laisse sommeiller au Luxembourg les projets de loi sur l'armée coloniale et sur la création de grandes compagnies colonisatrices; il ne favorise même point l'œuvre civilisatrice des missionnaires.

En résumé, de l'aveu général, il se dégage de la séance d'hier une impression de tristesse.

La Chambre reste agitée, nerveuse, en proie à des divisions profondes.

Le gouvernement, sans autorité sur sa majorité, n'a donné aucune explication, révélé aucun plan de politique coloniale. L'avis unanime est que la question n'a pas fait un pas; il se trouvera peut-être une majorité pour voter les crédits du Soudan et du Dahomey; mais à la condition que le gouvernement ne se dérobe plus... qu'ils l'expliquent nettement. Nous verrons demain si la nuit aura porté conseil au ministère Loubet.

EDMOND ROBERT.

## Envoi de renforts au Dahomey

Sans attendre le vote des crédits par les Chambres, le ministre de la marine a transmis, avant-hier, au préfet maritime de Brest l'ordre de prendre, dans les 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> régiments d'infanterie de marine, en garnison à Brest, 225 hommes et de les expédier, par les voies rapides, à Bordeaux, où ils s'embarqueront demain dimanche à destination officielle du Sénégal; mais, en réalité, ils seront débarqués à Kotonou.

Ces 225 hommes ont été désignés, contrairement à l'usage qui veut que, lorsqu'on forme un détachement dans ce port, il soit fait appel aux volontaires.

Aucune permutation n'a été autorisée, ce qui fait supposer qu'il sera prélevé avant peu de nouveaux détachements sur les troupes de marine en garnison à Brest.

## Chronique Locale

ET DE LOUEST

2<sup>e</sup> Conférence de M. Flornoy

Après l'accueil chaleureux qui lui a été fait il y a deux mois, M. Flornoy se montre heureux d'avoir été invité à venir donner une seconde conférence à Saumur. Devant cet auditoire qui ne lui est plus étranger, il se placera encore sur le terrain purement social, en dehors de toute préoccupation politique, et traitera de la situation des travailleurs et des victimes des accidents.

L'orateur rappelle d'abord la loi universelle du travail à laquelle les catholiques ont toujours su se soumettre, aussi bien les déshérités de la fortune dans le travail manuel, que tous autres dans le travail intellectuel. Mais s'il faut aimer cette loi, on doit reconnaître aussi que parfois on lui fait dépasser les bornes imposées par la Providence, et on porte ainsi atteinte à la loi morale. Cet excès amène un péril social nuisible à l'industrie et à la société elle-même qui doit alors s'en préoccuper.

Jules Guesdes, orateur socialiste brillant, a parlé contre les machines en raison du travail qu'elles enlèvent aux bras. Il a eu de belles phrases, mais sans conclusion: il ne voulait certes pas leur destruction, car qui pourrait ou voudrait se passer de ces chefs-d'œuvre de l'humanité?

Si les machines ont des inconvénients, elles présentent aussi de grands avantages, que personne ne conteste. On leur reproche, il est vrai, d'être l'occasion de nombreux accidents et de faire des victimes.

Cela est certain, aussifaut-il distinguer :

L'ouvrier victime de son imprudence ;  
L'ouvrier victime de la négligence du patron ;  
L'ouvrier victime par cause fortuite.

Dans ces trois cas, la situation de l'homme et de sa famille est toujours intéressante. Doit-il, comme on le lui conseille, recourir toujours aux tribunaux? Cela semble juste, mais pas si simple qu'on pourrait le croire.

Il y a les délais de procédure, d'assistance judiciaire, et l'homme et sa famille souffrent toujours.

Veut-on une loi qui fasse peser sur le patron les accidents fortuits, comme une charge inhérente à l'industrie? Passe pour la grande industrie, pour le patron riche. Mais ce sera la ruine pour le patron peu fortuné, le petit patron, et c'est le plus grand nombre. Est-ce juste ?

C'est alors que le conférencier aborde la question des assurances contre les accidents, assurances dont font partie patrons et ouvriers. L'orateur cite des associations de ce genre qui donnent les meilleurs résultats et ont droit à la reconnaissance des intéressés.

Alors certains veulent que le gouvernement intervienne et rende l'assurance obligatoire. Est-ce que ce côté obligatoire n'est pas humiliant pour l'ouvrier, qu'on traite en enfant? Dans cette voie, jusqu'où ira-t-on?

L'assurance contre l'incendie est-elle obligatoire?

Telle ou telle profession sera-t-elle obligatoire?

Les retraites de la vieillesse le deviendront-elles ?

Depuis cinq ou six ans, le Parlement français discute cette question de l'assurance obligatoire et n'a pas abouti. C'est bien excusable, car elle se complique d'une question de droit et de liberté individuelle.

D'où il résulte que la fondation d'une caisse s'impose aux patrons et aux ouvriers. M. de Mun aurait voulu cette création dans laquelle le patron serait pour un tiers, l'ouvrier pour un autre tiers et l'Etat pour le troisième tiers.

Mais on se heurte à une nouvelle difficulté. Qui tiendra la caisse? L'Etat intéressé ne peut se dessaisir du droit de la gérer par un de ses fonctionnaires. Songez quel nombre de millions l'Etat aura à sa disposition! C'est dangereux. Qu'une crise étrangère surgisse, la réserve où la classe ouvrière aura une portion de son avoir ne peut-elle pas être changée de destination? Et quelle sera sa sécurité?

Tournons nos regards du côté de l'étranger et prenons ce qu'il a de bon. En Allemagne, en Autriche, en Suisse, les assurances sont acceptées avec des caisses libres que favorise l'Etat, et sur lesquelles il n'exerce qu'un droit de surveillance qui s'étend sur les usines elles-mêmes.

Pourquoi? parce que l'homme, exposé au péril, s'y habitue facilement, et y expose les siens presque inconsciemment. Depuis cette organisation, les accidents ont diminué dans ces Etats dans la proportion de 75 0/0.

Pour élucider cette grave question, des congrès se sont réunis à Paris en 1889, à Berne en 1891, et n'ont encore rien pu produire de pratique.

L'orateur est amené à entretenir son auditoire du travail de la femme dans les usines.

Le rôle de la femme, a-t-il dit, est au foyer domestique; son devoir est de s'en occuper dans l'intérêt commun de l'époux et des enfants. Elle doit égayer la vie intérieure et amener la joie du cœur et la satisfaction morale. Il faut les exigences des temps actuels pour voir enfreindre cette loi naturelle. Si l'on n'a pu trouver moyen de lutter contre cet état de choses, du moins on en palliera les effets, en limitant d'abord la durée du travail.

La femme qui travaille à l'usine 12, 13 et 14 heures, trouve de nouveaux labeurs en rentrant au logis et ne peut prendre que quelques heures de repos. C'est la ruine de sa santé. Ses enfants naissent chétifs, malingres, étiques, et la génération en souffre.

On ne veut plus, pour la femme, du travail de nuit; elle sera astreinte en moyenne à 10 heures de présence à l'usine, et le samedi, pour les besoins du ménage, elle sera libre à 3, 4 ou 5 heures du soir. Ainsi elle pourra jouir du repos du dimanche.

Sur cette question, nos sénateurs et députés ne sont pas d'accord. Il peut bien y avoir, soutiennent quelques-uns, des inspecteurs pour l'usine, mais c'est impraticable pour le foyer domestique, pour la femme de la campagne.

A l'impossible, nul n'est tenu. Puis la vie à la campagne, quoique plus pénible, est autrement saine et fortifiante que celle de l'usine.

Cette question du nombre d'heures de travail n'est pas à étudier par les Parlements, mais d'un commun accord par les patrons et les ouvriers; seuls ils sont aptes à juger si le climat, les fatigues de tel ou tel métier permettent de travailler 8 heures, ou 10 heures, ou 12 heures.

Le mineur, qui est sous terre, fatigue davantage pendant 4 heures, en dehors du soleil et du grand air, que le menuisier qui a 12 heures de présence à l'atelier.

Pour être étudiée avec fruit et utilité, il faut de l'entente, de la confiance, de la bonne foi dans ces syndicats mixtes dont a parlé M. Pichelin dans la dernière conférence.

Vouloir légiférer pour tous uniformément, c'est ridicule.

L'enfance doit être non moins rigoureusement protégée. Ceci n'a presque pas besoin de développements.

Mais s'il est bon de prendre des mesures protectrices pour l'intérieur, dont la conséquence retombe sur l'industrie, il n'est pas moins sage de jeter les yeux sur l'étranger et de savoir comment ces questions sont réglées, afin qu'il n'y ait pas trop d'inégalités dans les charges d'une industrie d'un pays à l'autre.

De là sont nés les congrès internationaux du travail. La Suisse en a pris l'initiative, et la session ouverte à Berne n'a donné aucun résultat. L'Allemagne est revenue à la charge. Un nouveau congrès sur cette question a été ouvert à Berlin. La France, appelée à y prendre part, a d'abord hésité, puis elle a envoyé une déléga-tion.

Les délibérations de ces assises n'ont pas encore trouvé de moyen pratique, chaque délégué tenant compte du climat, des habitudes, des multiples autres circonstances de virilité.

Il résulte de toutes ces difficultés qu'il n'y a pas de théorie générale, qu'il faut laisser à chacun la liberté individuelle, encourager toutes les bonnes volontés et que là seulement où elles font défaut, où il y a résistance, la loi doit intervenir.

C'est la doctrine que S. S. Léon XIII a développée dans la magnifique encyclique sur la condition des ouvriers, et qui sera la loi morale et le guide des intérêts de la classe ouvrière.

Avant de se retirer, de nombreux ouvriers sont venus remercier M. Flornoy et le féliciter de son zèle et de son ardeur à prendre en main leur cause et à leur exposer les diverses questions qui les intéressent à un si haut degré.

### Taxe nouvelle

Un propriétaire du canton des Moulins a dû payer, hier, la taxe unique de 3 fr. 45 par hectolitre pour une barrique de vin qu'il entrait chez lui. Il croyait, d'après l'avis officieux qui a été publié par le *Courrier*, qu'il n'était pas astreint à cette taxe nouvelle et se demande pourquoi il a été fait à son occasion une interprétation par trop fantaisiste de l'arrêté préfectoral.

Il la trouve mauvaise, et doit faire une demande en remboursement d'une somme perçue indûment.

Nous craignons bien qu'il n'eu soit pour ses frais.

### LA CHALEUR

Décidément, il fait chaud, très chaud, excessivement chaud, depuis huit jours.

Et il paraît que cette chaleur extraordinaire n'est rien du tout en comparaison de la chaleur incroyable dont nous serons gratifiés dans quelques mois.

— C'est la comète, disent les savants d'ordinaire bien informés.

M. Descroix, directeur de l'Observatoire de Montsouris, est de cet avis.

Son collègue, M. Renon, directeur de l'Observatoire de Saint-Maur, est d'un avis contraire, et prétend que la comète de 1892 n'est pour rien dans la chaleur actuelle.

Qui départagera les savants ?

En attendant, que la comète soit cause de la chaleur ou qu'elle n'en soit pas cause, profitons-en et soyons heureux.

Alors tous les cœurs se dilatèrent et des clameurs de joie emplirent l'air, se mêlant aux applaudissements frénétiques des ouvriers.

Le docteur ami de M. Martel, qui se trouvait présent à l'expérience, avait aussitôt couru à la berge, suivi d'Armande.

Il n'eut aucune peine à faire revenir le vieillard à la vie et déclara que M. Martel serait sur pied dans une demi-heure.

L'inventeur fut transporté dans une maison voisine, où des effets de rechange lui furent donnés, ainsi qu'à son sauveur.

André Rémy eut toutes les peines du monde à échapper aux compliments dont on l'accablait.

La première parole de M. Martel fut pour sa grue.

— Quelque chose a été oublié dans le mécanisme, dit-il, et je n'ai pas ma vue.

— Remettez-vous, Monsieur, lui dit une voix près de lui, et surtout tranquillisez-vous; nous serons deux à l'avenir, et je verrai pour vous.

M. Martel reconnut la voix.

— C'est vous, jeune homme, vous qui venez de me sauver d'une mort certaine; comment

### PLACARDS ANARCHISTES

La police a détruit hier des placards séditieux qu'on avait apposés sur le théâtre. Tous jours les mêmes vivats et les mêmes menaces.

De mauvais plaisants ont adressé des lettres à différentes personnes, les menaçant de faire sauter leur maison.

### LES CHEVRES

Les chevriers ont fait leur apparition. Ils conduisent au son de leur pittoresque musique leur petit troupeau de bonnes chèvres laitières et s'arrêtent, comme chaque année, aux nombreuses portes où ils sont le matin impatiemment attendus.

### ASSEMBLÉE DES RÉCOLLETS

MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES

Demain dimanche 10 avril, jour des Rameaux, à l'occasion de l'Assemblée des Récollets, la Musique des Ecoles communales se fera entendre, à 3 heures 1/2, au Jardin des Plantes.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés sous la direction de M. Meyer :

- 1° *Bijou*, pas redoublé. .... MAILLOCHAUD.
- 2° *La Vierge de Domrémy*, fan-taisie ..... BONJEAN.
- 3° *Le Nid*, chœur à trois parties. .... GOUNOD.
- 4° *La Fille du Régiment*, chœur à trois parties. .... BONIZETTI.
- 5° *Louise*, mazurka. .... BARY.

### HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR

Des séances de vaccination gratuite auront lieu à l'Hopital lundi, mardi et mercredi prochains, 11, 12 et 13 avril, à huit heures du matin.

Le tirage de la Loterie, à l'orphelinat Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre, n° 3, aura lieu le jeudi 21 avril 1892, à une heure après midi. On peut, dès maintenant, voir les lots qui sont exposés dans une des salles de l'établissement; et les personnes charitables qui ont l'intention d'offrir quelques lots sont priées de les envoyer le plus tôt possible. Tous les objets sont reçus avec la plus grande reconnaissance.

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

*Prolongation, à l'occasion des fêtes de Pâques, de la durée de validité des billets d'aller et retour.*

Conformément au nouveau tarif spécial G V, n° 2, les billets d'aller et retour délivrés entre toutes les gares du réseau de l'Etat, y compris Paris, depuis le mercredi 13 avril, jusqu'au samedi 23 avril inclus, seront valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mardi 26 avril.

Seront également valables, jusqu'au dernier train du mardi 26 avril, les billets d'aller et retour en destination des gares du réseau de

l'Etat, délivrés par les gares de Paris-Montpar-nasse et de Paris-Austerlitz, le mardi 12 avril, à partir de 7 heures du soir.

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

### Cavalcade à Thouars

Le lundi 18 avril 1892

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de la Cavalcade qui aura lieu à Thouars, le *lundi 18 avril 1892*, les mesures suivantes seront prises pour assurer le transport des voyageurs :

1° Le train n° 372 partant de Thouars à 9 heures 56 du soir, s'arrêtera exceptionnellement, le *lundi 18 avril 1892*, à Pas-de-Jeu, à 10 heures 9 du soir, pour y laisser des voyageurs ;

2° Le train n° 391, partant de Thouars à 10 heures 33 du soir, s'arrêtera exceptionnellement, ledit jour, à Coulonges-Thouarsais à 10 heures 51 du soir, à l'arrêt de Lucbé-Thouarsais à 10 heures 58 du soir et à Noitierre à 11 heures 6 du soir, pour y laisser des voyageurs ;

3° Des trains spéciaux de voyageurs, comprenant des voitures de toutes classes, seront mis en circulation, à la même date, au départ de Thouars pour Parthenay et Saumur (Etat).

Ces trains suivront les itinéraires ci-après :

#### Entre Thouars et Parthenay

	soir
THOUARS .....	départ 10 26
St-Jean-de-Thouars .....	arrivée 10 37
Saint Varent .....	— 10 48
Airvault (Ville) (halte) .....	— 11 4
AIRVAULT (Gare) .....	— 11 11
St-Loup-sur-Thouet .....	— 11 21
Gourgé .....	— 11 34
PARTHENAY .....	— 11 50

#### Entre Thouars et Saumur (Etat)

	soir
THOUARS .....	départ 10 46
Brion-sur-Thouet .....	arrivée 10 57
Lernay (halte) .....	— 11 5
MONTREUIL-BELLAY .....	— 11 17
Brézé-St-Cyr en-Bourg .....	— 11 37
Chacé-Varrains .....	— 11 46
SAUMUR (Etat) .....	— minuit

### DÉCOUVERTE D'UN CADAVRE

A MONTSOREAU

Mercrèdi, vers midi, les sieurs Paul Jubeau et Rioche, passait au bord de la Loire, en face de la Maumenière, commune de Montsoreau, aperçurent un cadavre qui se trouvait arrêté dans une touffe d'osiers, à une dizaine de mètres de la rive. Ils montèrent dans le bateau de M. Jules Meschine et, aidés par ce dernier, ils amenèrent ce cadavre au bord. M. le maire de Montsoreau et M. le maréchal des logis de gendarmerie de Fontevault furent immédiatement avertis de cette découverte.

Le corps, paraissant avoir séjourné dans l'eau pendant trois semaines environ, est celui d'une femme de 35 ans.

### LE

## FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Deuxième Partie: L'expiation du Fils

### II — LA GRUE DE SAUVETAGE

(Suite)

Une minute se passa ainsi, une de ces minutes durant lesquelles on vit des heures.

Tout à coup, à vingt mètres en aval du ponton, l'eau tourbillonna, et l'on vit apparaître la tête blanche de M. Martel et tout aussitôt celle de son sauveur.

Puis, majestueusement et comme si les deux hommes avançaient sur le flot, maintenue et poussée par une main invisible, ils se rapprochèrent du bord.

André Rémy nageait d'une main et des pieds, soutenant M. Martel, à demi évanoui, de l'autre main.

Le marinier offrit son bateau.

— Inutile, répondit le nageur, vous voyez que cela va tout seul.

M. Martel toucha la rive.

m'acquitterai-je jamais envers vous ?

— Je vous le dirai un jour, répondit l'ingénieur. Quant à la fête d'aujourd'hui, elle doit se terminer ici. Plus tard, nous reprendrons cette expérience; courage et confiance !

Il serra la main du vieillard et donna l'ordre de reprendre le chemin de l'usine.

Et, comme les ouvriers paraissaient tristes : — Mes amis, dit-il, retournons gaiement comme nous sommes venus; nous n'avons pas perdu notre général, et l'espoir est à nous. La gratification promise vous sera remise comme si nous avions été vainqueurs !

Tous les fronts s'éclaircirent, et le cortège revint vers l'usine, suivi par la foule.

Dans la voiture, avait été placé M. Martel. Armande ne le quittait pas.

On arriva bientôt, et tous les invités prirent congé, à l'exception du docteur.

André Rémy allait se retirer lorsque Armande alla droit à lui.

— Monsieur, dit-elle, je n'ai encore pu vous remercier comme je le dois, et je ne sais si je pourrai jamais récompenser votre dévouement; mais à partir de ce moment vous êtes de notre famille; je vous prie de rester avec le docteur, vous avez d'ailleurs besoin de repos.

André Rémy parut ému à cette prière, hésita un instant et répondit :

— Mon devoir n'est peut-être pas d'entrer ici...

— Vous me refusez ? s'écria la jeune fille.

Il y avait tant d'étonnement dans cette exclamation que le jeune homme répondit :

— J'accepte, mademoiselle.

Et tout bas :

— Allons, il le faut, le sort en est jeté !

### III — ANDRÉ RÉMY

Le lecteur s'est sans doute demandé comment M. Martel n'avait pas été frappé par ce nom de André Rémy, nom que le petit Jacques Vincent, on s'en souvient, avait jeté au concierge de l'établissement de secours aux enfants des condamnés fondé par M. Martel lui-même.

D'abord, le docteur seul avait amené Jacques et l'avait quitté dans le bois. Il ignorait le nom que l'enfant avait donné au guichet, et il se trouvait que, ce jour-là, deux enfants s'étaient présentés dans les mêmes conditions.

Les règles de la maison défendaient toutes recherches postérieures, le but étant de ne pas rendre les enfants responsables des fautes des

Au tour de la taille était enroulée une corde à laquelle était attachée une briquette de charbon de terre pesant de cinq à six kilogrammes.

Judi matin, le corps a été examiné par M. Grossourly, médecin à Fontevault, qui n'y a constaté aucune trace de violences.

Deux habitants de Montsoreau, MM. Freslon, tailleur, et Baranger, rentier, sont allés voir le corps et ont pensé que c'était celui d'une demoiselle dont la famille réside à Chinon. Cette demoiselle a disparu de son domicile dans la nuit du 15 au 16 mars.

La famille a été prévenue par dépêche télégraphique.

R. R..., de Chinon, est arrivé à Montsoreau jeudi, dans l'après-midi. Il a reconnu d'une façon certaine le corps de sa fille. Celle-ci dormait avec lui. Pendant la journée, elle allait faire le ménage et donner des soins aux enfants de son beau-frère, pharmacien, et qui est veuf. Le soir, elle revenait coucher au domicile paternel.

C'est bien pendant la nuit du 15 au 16 mars qu'elle a disparu. Avant d'aller se jeter dans la Vienne, elle avait pris dans le grenier de son père la briquette de charbon de terre que l'on a trouvée attachée à son côté avec une corde. On avait remarqué, depuis un certain temps, que, par moments, cette malheureuse fille n'avait pas toute sa raison.

### LA DYNAMITE A ANGERS

On est toujours sans nouveaux détails sur l'instruction qui est ouverte au parquet.

Un certain nombre d'individus hommes et femmes ont été entendus sans que leur déposition jette un jour nouveau sur cette triste affaire.

L'opinion qui semble prévaloir est que Chery serait l'instigateur de l'explosion. Quant aux auteurs, on ne les connaît pas encore à l'heure où nous écrivons ces lignes, dit le *Ralliement* d'hier soir.

Le nommé Dupuy, dont nous avons parlé, et sur lequel plane de graves soupçons, a été encore entendu, mais nous ignorons le résultat de son interrogatoire.

Espérons que les prévisions se sont réalisées, car sans cela....

Nous n'en disons pas plus long.

ANGERS. — *Explosion à la caserne Desjardins.* — L'émotion causée, à Angers, par l'attentat de la place Cupif, a tellement bouleversé les esprits que, avant-hier, par suite d'une assez forte détonation entendue entre onze heures et minuit, dans la nuit de mercredi à jeudi, à la caserne Desjardins, le bruit se répandait en ville qu'un nouvel attentat avait été commis à cette caserne.

Une main bien maladroite, sinon criminelle, après s'être approprié un certain nombre de

cartouches chargées à blanc, et en avoir enveloppé trois dans un journal, déposa ce dangereux paquet dans l'escalier de l'aile gauche, c'est-à-dire du côté de la gare, et y mit le feu.

Entre onze heures et minuit, une violente détonation se faisant entendre, une certaine émotion s'empara du quartier; mais on fut vite rassuré lorsqu'en descendant l'escalier on trouva les trois douilles encore fumantes.

Par qui ces cartouches avaient-elles été placées là, et par qui allumées? C'est ce qu'on ne sait pas. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que, à la suite d'une enquête énergique, immédiatement commencée, un homme a été mis en prison.

Touts la journée, de nombreuses personnes ont stationné devant la caserne.

### UNE INNOVATION

On lit dans la *Revue des Sports* :

« L'administration des Postes et des Télégraphes vient de mettre à l'essai à Tours, à Montpellier, à Dijon et à Lille, plusieurs bicyclettes destinées aux facteurs des Télégraphes.

» Si l'essai réussit, ce dont nous ne doutons nullement, on verra sous peu les porteurs de bleus pédaler de tous côtés pour faire leur service.

» Allons, allons, voilà la vélocipédie en bonne route ! »

La vicomtesse, douairière de Chézelles, est morte avant-hier matin à Paris, en son hôtel, rue Fabert, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Elle était née Rouillé de Fontaine. Elle laisse trois fils : le vicomte Roger de Chézelles, veuf de Mlle de Montesquiou, et père du vicomte Jacques; le vicomte Arthur, marié à Mlle de Bryas, et le vicomte Henri, qui a épousé Mlle de Maingoval. Le vicomte Gaëtan et la vicomtesse, née de Pracomtal, le vicomte Etienne de Chézelles, lieutenant à Saumur, et la vicomtesse, née Aguado, sont ses petits-fils et belles-filles.

Les obsèques auront lieu lundi, à dix heures, à l'église Saint-Pierre du Gros-Cailhou.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 8 avril 1892.

La Bourse comptait que la Chambre aurait voté hier les crédits coloniaux; cet ajournement déconcerte un peu les acheteurs.

Toutefois le 3 0/0 Ancien reste à 96.82; le Nouveau à 96.80; le 4 1/2 est à 105.75.

La Rente Italienne conserve son avance à 88.65. L'Extérieure recule à 59 1/32 après 59 3/4 hier. Le 3 0/0 Portugais est en progrès à 26 9/16. On constate des demandes motivées par la confiance des comités dans l'acquiescement des Cortès portugaises aux modifications. Le Nouveau Russe cote 76 et l'Orient 68 fr.

L'action de la Banque de France éprouve des variations sensibles que l'on attribue à une diminution des bénéfices provenant d'une cause générale qui est le ralentissement des transac-

tions commerciales pendant une période de crise.

Le Crédit Foncier, dont le dividende a été fixé à 60 fr. par l'assemblée du 6 courant, cote 1,467. La Banque de Paris se maintient un peu au-dessous de 620 fr. Le Crédit Lyonnais cote 756, et la Société Générale, dont les bénéfices ont une régularité constatée par le compte profits et pertes des derniers exercices, ne s'écarte guère du cours de 472.50.

L'action Immeubles de France est demandée au comptant à 460 fr., un cours qui ne répond pas encore au revenu de 25 fr. de ce titre.

Les Chemins Economiques valent 406 fr.

### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Tous les jours: *Le Voyage de Suzette*, opérette nouvelle en 3 actes et 14 tableaux, par MM. Chivot et Duru, musique de Léon Vasseur.

### LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 9 avril 1892

#### GRAVURES

Portraits: M. Julien Viaud (Pierre Loti), membre de l'Académie Française.

Paris: *Le service anthropométrique.* — Le vestiaire. Salle de mensuration. Fac-similé de la fiche anthropométrique de l'anarchiste Ravachol.

*Les anarchistes*: Portraits, types et scènes. Vue du restaurant où a été Ravachol.

Un enterrement à Montmartre.

BEAUX-ARTS: *Le billet doux*, tableau de T. Robert-Fleury.

ANNAM: Portraits, scènes, types et vues diverses.

#### TEXTE

CHRONIQUES: *Courrier de Paris*, par Pierre Véron; *Le service anthropométrique*, par G. Lenôtre; *Théâtres*, par Hippolyte Lemaire; *Musique*, par Auguste Boisard; etc., etc.

Explication des gravures, Bibliographie, Rébus, Échecs, Récréations de la famille.

En supplément: *La Monnaie*, texte de G. Lenôtre, illustrations de L. Tinayre.

Le numéro: 50 centimes.

### PILULES SUISSES!

Le médicament le plus populaire de France.

### Dernières Nouvelles

Paris, 9 avril, 12 h. 4 soir.

Anastay, l'assassin de la baronne Dellard, a été exécuté ce matin à 5 h. 10.

Il a marché au supplice avec fermeté; mais il était très pâle et avait un rire nerveux.

Le condamné a été soutenu par les aides du bourreau et par l'aumônier au pied de l'échafaud: il s'est laissé exécuter sans résistance.

Anastay avait montré un grand calme pendant les préparatifs de la toilette, et s'était confessé.

HAVAS.

PAUL GODET, propriétaire-gerant.

parents. Aucune recherche ne fut faite, et Jacques put se perdre facilement parmi les autres.

Décidé à racheter la faute de son père, il ne confia rien aux autres enfants et s'appliqua au travail.

Bientôt M. Martel se trouva aux prises avec le mauvais sort et dut céder la présidence de la Société à un autre. Il cessa même tout concours actif, et, étant devenu aveugle, il fut nommé membre d'honneur.

A partir de ce moment, Jacques ne pouvait plus être reconnu par personne. Le docteur, qui seul aurait pu parler, était mort.

À l'âge de vingt ans, le jeune homme était parti pour l'Angleterre, et il revenait depuis quelque mois seulement, inconnu à tous.

André Rémy était donc une personnalité nouvelle.

L'invitation qui lui avait été faite par Armande Martel était vivement désirée par lui. Il est même vrai de dire qu'il s'était présenté chez le vieillard avec une intention bien arrêtée de lui venir en aide et de ne quitter la maison que lorsqu'elle serait redevenue florissante, comme au jour fatal du crime commis par son père.

Mais soudain il avait hésité.

Cette hésitation, bien compréhensible d'ailleurs, avait trouvé naissance dans les beaux yeux d'Armande.

La jeune fille avait lancé sur lui, dans un regard de reconnaissance, un fluide si séduisant, que le cœur du jeune ingénieur en avait été comme magnétisé.

Malgré lui, il avait admiré cette admirable enfant, et il sentait que les jours qu'il allait passer près d'elle allaient allumer dans son cœur un ardent brasier, que l'amour partagé, sent, pourrait éteindre.

Il avait compris tout de suite qu'une alliance entre le fils de l'assassin et la fille de la victime était impossible; il avait compris qu'une lutte muette et terrible allait ravager son âme, mais le devoir devait l'emporter; il s'était dit:

— Sauvons-les d'abord, je souffrirai ensuite, si mon père a été le crime, je suis, moi, la vertu.

Et il avait ajouté, résolu: — Le sort en est jeté!

Ce fut donc d'un pas ferme qu'il suivit M<sup>lle</sup> Martel, et qu'il vint prendre sa part d'un déjeuner si bien gagné.

Naturellement, la conversation roula sur la

grue de sauvetage, sur l'accident arrivé à l'aveugle et sur le courage intrépide déployé par André Rémy.

M<sup>lle</sup> Armande ne pouvait se lasser de complimenter le sauveur de son cher grand-père.

Et souvent, les yeux humides de la jeune fille rencontrèrent ceux d'André Rémy, qui se baissaient rapidement, comme si le jeune homme eût craint de laisser deviner sa pensée.

Le repas s'acheva presque gaiement.

M. Martel était maintenant plein d'espoir de voir un jour sa grue fonctionner, grâce à la promesse que lui faisait le jeune homme, en qui il plaçait toute sa confiance.

Il invita André Rémy à venir le voir souvent, si ses occupations le lui permettaient.

— Je suis tout à votre disposition, répondit l'ingénieur, car, en ce moment, je suis complètement libre; j'ai même quelque chose d'important pour vous et pour moi à vous proposer.

— C'est à moi, mon cher sauveur, à dire que je suis à votre disposition.

— Si donc je ne vous dérange pas, je viendrai demain matin, à l'heure de l'ouverture des bureaux, et nous causerons affaires.

**LE GRESHAM** fondé à Londres en 1854  
Gr. Assurance sur la Vie, établie à Paris en 1854  
Risques Guerre, Voyages, Duel, Suicide garantis.  
**RENTES VIAGÈRES** payables sous frais  
Sommes payées 31 Juin 90: 234 Millions 800.000 fr.  
Assurances proposées 30 Juin 90: Un Million 666.812.556 fr.  
Prospectus et renseignements gratuits et franco  
à Paris, dans les bureaux de la Comp. de Provence

M. SOREL, 18, place Saint-Pierre, à Saumur.

**ÉPICERIE CENTRALE**  
28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.  
**P. ANDRIEU**  
Grand choix d'articles de Pâques  
Œufs candis et décorés, Œufs chocolat  
unis et décorés, Articles de luxe, Paniers  
garnis, Porcelaine, Fantaisies pour garniture d'œufs, etc., etc.  
Boîtes et Coffrets pour Bâpême, haute nouveauté.  
La Maison P. ANDRIEU se recommande par ses articles de 1<sup>er</sup> choix, vendus à des prix exceptionnels défiant toute concurrence.

**Chaunay (Vienne)**  
Les maux de tête et les douleurs de reins me faisaient beaucoup souffrir; j'avais de l'acreté du sang, rien ne pouvait me guérir; mais j'ai enfin trouvé le remède en prenant des bonnes **PILULES Gicquel** qui m'ont procuré une guérison complète.  
Signé: Jean THIBAUT.

**M. Pradeau**, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des:  
**PILULES MARTIALES**  
De CH. VAIDY  
Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).  
Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang; telles que:  
**Anémie, Chlorose, Eczéma.**  
20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.  
N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

**GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE**  
Et Alcoolat composé  
De **A. RIVAUD**  
Chimiste breveté, à SAUMUR  
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *psoriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.  
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

— Voulez-vous donc me commander des voitures de première classe pour l'Angleterre?

— Mieux que cela.

— Ah! ah! fit M. Martel, en se retournant vers l'ami qui avait recommandé le jeune homme, je commence à comprendre pourquoi vous me parliez si chaudement de M. Rémy.

— Ma foi, répondit l'ami, vous êtes plus avancé que moi, car je ne comprends pas du tout.

— Du mystère...

— Aucunement.

— Messieurs, dit sérieusement le jeune homme, ne cherchez pas à comprendre, vous ne le pourriez pas; mais le mystère, s'il y en a, sera percé à jour dès demain matin, vous n'attendrez donc pas longtemps. Jouissons de l'heure présente, et à demain les choses sérieuses.

(A suivre)

**BOURSE DE PARIS**  
Du 8 Avril 1892

3 0/0.	96 75
3 0/0 nouveau.	96 65
3 0/0 amortissable.	97 60
4 1/2.	103 70

Étude de M<sup>e</sup> F. COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur.

**EXTRAIT**

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 7 avril 1892, enregistré, à la requête de Madame Désiré Lecouffre, veuve de M. Désiré Coulon, propriétaire, demeurant à Saumur, ladite dame ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE,

Il appert :

Que M. Léopold-Eugène Coulon, sans profession, interné à l'asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire, a été déclaré interdit de l'administration de sa personne et de ses biens.

Pour extrait certifié sincère et véritable par l'avoué soussigné.

Saumur, le huit avril mil huit cent quatre-vingt-douze.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M<sup>e</sup> DUPOUET, notaire à Saint-Mathurin, successeur de M<sup>e</sup> AUNILLON.

**A VENDRE**

Par adjudication

Le lundi de Pâques 18 avril 1892, à midi,

Dans une salle de l'hôtel ci-après,

**UNE MAISON**

Située à la Ménitrie, place de la Mairie et route de Beaufort, où s'exploite actuellement l'HOTEL DE L'ÉTOILE D'OR, récemment restaurée.

Remise, Écurie, Cour, Jardin et Servitudes diverses.

Le même jour, à 1 heure après midi, et jours suivants, dans l'immeuble ci-dessus désigné,

**VENTE**

Aux enchères

Des marchandises, de tout le matériel servant à l'exploitation de l'hôtel et de quelques instruments d'agriculture.

On vendra notamment :

Plusieurs lits garnis, lingerie, batterie de cuisine, vaisselle, verres; matériel très complet pour banquets (état de neuf), tente et parquet; environ dix barriques de vin en cercle, et 1,800 bouteilles de vins blancs; madères, frontingons, eaux-de-vie, rhum et liqueurs de toutes sortes;

Carriole neuve, machine à battre, faucheuse, rouleau et quantité d'autres très bons objets.

On paiera comptant, et en sus des prix cinq centimes par franc.

N. B. — L'on vendrait l'immeuble et l'on céderait l'hôtel ainsi que les marchandises avant l'adjudication.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUPOUET, notaire. (000)

**A VENDRE**

15,000 kil. de bon foin

En vrac, sur wagon, en gare de Marçon-Vouvray (Sarthe),

à 100 fr. et 110 fr. les mille kil. suivant qualité

Pour trailer, s'adresser à M. DIVARET, garde au château de la Mothe-Thibergeau, près Château-du-Loir (Sarthe). (279)

**Chambre Garnie à Louer**

Rue Duplessis-Mornay

En face chez les Frères.

**A CÉDER**

DE SUITE

**Un Atelier de Serrurerie**

Avec outillage complet.

BONNE CLIENTÈLE.

S'adresser à M. PINEAU, entrepreneur de serrurerie, 6, rue Braull, à Saumur, ou à M. L. PROUST, 43, rue Dacier.

**A CÉDER**

Pour cause de décès

**Magasin de bois du Nord et du Pays**

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

**A LOUER**

**MAISON**

Rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> NANCEUX, quai de Limoges, n<sup>o</sup> 66.

**MAISON A LOUER**

PRÉSENTEMENT

Avenue de la gare de l'Etat, n<sup>o</sup> 4.

S'adresser à M. SARGET, rue Saint-Lazare, 14.

**A VENDRE**

**Maison avec beau Jardin**

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

**M. VERNERY**

Opticien à Pontivy

A l'honneur de prévenir ses clients qu'il est le seul possesseur, pour les départements de Bretagne, Maine-et-Loire et Vendée, des Verres qui ont obtenu le grand succès de l'Exposition de 1889. Ces verres sont d'une netteté irréprochable; les courbes sont faites mathématiquement, ce qui permet de prendre des verres moins forts que ceux dont on se servait précédemment. Ces verres corrigent les défauts de la vue et permettent de travailler sans la moindre fatigue.

Après quarante années de pratique dans l'art de l'optique, et en raison des connaissances acquises, M. Vernery donne aux personnes les verres qui conviennent à leur vue. Tous ces verres sont très bien montés sur monture fine acier, écaille, or, argent.

M. Vernery possède un beau choix de jumelles, baromètres, longues-vues, etc.

En attendant l'honneur de votre visite, recevez, Mesdames et Messieurs, mes salutations empressées.

VERNERY.

Visible Hôtel de Londres, du 5 au 20 courant.

ENTRÉE LIBRE.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend.

**CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES**

Vins fins, Liqueurs, Sirops

**E. HARDY**

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

M. HARDY appelle l'attention de sa clientèle sur la fabrication d'**Œufs de Pâques** en chocolat préparés par lui-même. Ce chocolat de première qualité, d'un goût exquis, dépourvu de tout verni, ne s'est pas fait jusqu'à ce jour et ne se trouve que chez lui.

Grand assortiment d'Objets de fantaisie pour Œufs de Pâques  
Spécialité de Dragées faites à la main.

**Épicerie Parisienne**

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 35.

**IMBERT ET FILS**

**BAISSE DE PRIX**

Sucre 1 <sup>er</sup> choix, le kil. ....	1.05	Spécialité de Cafés Grillés	
Sucre scié .....	1.15	Bonne qualité le 1/2 kil. ...	2.35
Bougie bonne qualité, le paquet ..	0.80	1 <sup>re</sup> qualité, ..	2.60
Bougie à trous .....	1. »	Bon mélange ..	2.80
Alcool à brûler (sans odeur) le lit.	1.30	Mélange exquis ..	3. »
Gruyère 1 <sup>er</sup> choix, le 1/2 kil. ..	0.85	Chocolat Menier, le 1/2 kil. ...	1.60

Exposition d'Articles de Pâques

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

**LÉON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Études de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, et de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

**VENTE SUR LICITATION**

DE LA

**TERRE DE MORAINS**

Consistant en :

**Château avec Cour, Caves, Jardins et chapelle, CLOS DE VIGNES, MAISONS, TERRES, PRES ET BOIS TAILLIS**  
Le tout situé COMMUNE DE DAMPIERRE.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, le MERCREDI 27 AVRIL 1892, heure de midi.

I. — 1<sup>o</sup> Le CHATEAU DE MORAINS, comprenant : bâtiments d'habitation, cour, écurie, remises, caves, chapelle ;  
2<sup>o</sup> Le CLOS dit de MORAINS ou le TERTRE, entouré de vieux murs, d'une contenance de 4 hectares 76 ares 75 centiares ;  
3<sup>o</sup> Un jardin potager, d'une contenance de 82 ares 77 centiares, complètement entouré de murs ;  
4<sup>o</sup> Un petit logement en cave ouvrant sur une petite cour ;

Mise à prix, trente-deux mille deux cents fr., ci. 32,200

NOTA. — En sus de son prix d'acquisition, l'adjudicataire de ce lot sera tenu de prendre le mobilier garnissant le château à l'estimation fixée dans l'inventaire dressé par M<sup>e</sup> LELIÈVRE.

II. — 1<sup>o</sup> Une MAISON dite LE HUREAU, comprenant : maison d'habitation, avec diverses servitudes, cave, cour et jardin ;

2<sup>o</sup> Une partie du CLOS-DE-LA-CORDE, d'une contenance de 4 hectares 10 ares 60 centiares ;

3<sup>o</sup> Un pré et quartier, compris entre la route de Saumur à Chinon et la Loire, d'une contenance de 3 hectares 30 ares environ.

Mise à prix, vingt-neuf mille sept cent trente fr., ci. 29,730

III. — Le CLOS-DE-FERRONNIÈRES, complètement entouré de murs, d'une contenance de 1 hectare 18 ares 74 centiares ;

Mise à prix, quatre mille trois cents fr., ci. 4,300

IV. — 1<sup>o</sup> Une MAISON avec jardin derrière, située au carrefour de Dampierre, actuellement occupée par le bureau de tabac ;

2<sup>o</sup> Un pré, joignant d'un côté au nord la Loire, d'une contenance de 2 hectares 91 centiares.

Mise à prix, dix mille deux cent cinquante fr., ci. 10,250

V. — 1<sup>o</sup> Le SURPLUS DU CLOS-DE-LA-CORDE, d'une contenance de 5 hectares 16 ares 77 centiares ;

2<sup>o</sup> Une vigne rouge, à l'angle sud-est du Clos-de-la-Corde, d'une contenance de 81 ares 60 centiares.

Mise à prix, dix-sept mille six cent soixante-dix fr., ci. 17,670

VI. — LE CLOS-DU-FIÉ-GARNIER, complètement entouré de murs, contenant 2 hectares 15 ares 26 centiares.

Mise à prix, sept mille quarante-cinq fr., ci. 7,045

VII. — 1<sup>o</sup> Un Terrain, partie en vigne, partie en terre, partie en bois, sis à LA FOLIE, contenant 4 hectares 70 ares 65 centiares ;

2<sup>o</sup> Le CLOS-DE-LA-SEIGUIÈRE, contenant 2 hectares 12 ares 72 centiares ;

3<sup>o</sup> Le CLOS de SOUS-LE-VEAU ou SOUS-LES-CAVES, contenant 74 ares 73 centiares.

Mise à prix, treize mille deux cent trente fr., ci. 13,230

VIII. — Cinq autres morceaux en vigne, terres et bois taillis, situés au FIÉ-GARNIER, extérieur, en Pavignol, sur la Trelle, au Clos-Marchand et aux Eripes, sur des mises à prix diverses dont le total atteint le chiffre de quatre mille deux cent quatre-vingts francs, ci. 4,280

Total des mises à prix, 118,705 francs, ci. 118,705

S'adresser, pour renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire,

V. LE RAY.

**A LOUER**

Au Pont-Fouchard

**MAISON**

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MICOULLAU.

**A LOUER** présentement, près Saumur,

**JOLIE PROPRIÉTÉ** sur les bords de la Loire.

Ecuries complètes, jardin, prairies.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.